

Moyens d'enseignement Géographie-Histoire-Sciences : où en sommes-nous ?

PATRICIA GILLIÉRON
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE CIIP

Sur une décision de la CIIP datant du mois de mars de cette année, les chantiers des moyens d'enseignement dans les disciplines Géographie, Histoire et Sciences viennent de s'ouvrir. Les différents groupes d'experts ont débuté leur travail; ils sont chargés de proposer des ressources pour l'élève et pour l'enseignant, en conformité avec les contenus et les démarches du futur Plan d'études romand (PER).

La décision de la CIIP s'appuie sur deux rapports d'experts déposés, pour l'un, en juin 2007 et, pour l'autre, en septembre de la même année. Le premier groupe de travail était notamment chargé d'analyser l'utilisation du classeur *Connaissance de l'environnement 1P-3P* (anciens) dans les cantons romands ainsi que de déterminer les besoins des enseignants en moyens didactiques pour ce domaine. Les membres du second groupe étaient chargés,

en collaboration avec leur Département de l'instruction publique, d'une évaluation des besoins pour le primaire (1P-8P¹), assortie d'un ordre de priorité d'introduction de nouveaux moyens d'enseignement. Ce second rapport devait également contenir un « cadre conceptuel » (type d'ouvrage, démarche d'apprentissage, etc.) susceptible d'orienter le choix de nouvelles ressources.

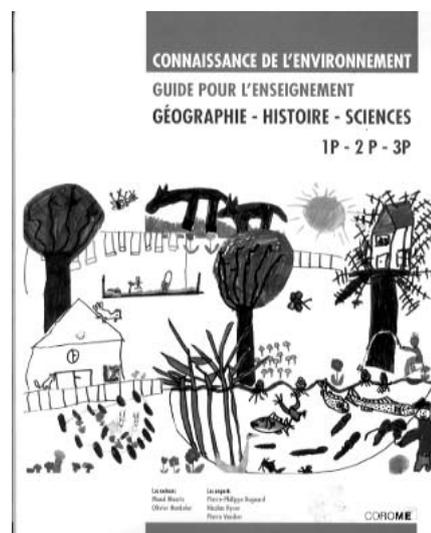
Les besoins prioritaires

Les travaux de ces deux groupes ont établi, d'une part, la nécessité d'adapter le classeur *Connaissance de l'environnement 1P-3P* (anciens) pour les classes de 1P-4P² (il s'agit d'opérationnaliser le contenu du classeur existant au moyen de séquences pratiques, en tenant compte du découpage des cycles du Plan d'études romand) et, d'autre part, le besoin de proposer au niveau romand de nouveaux moyens d'en-

seignement 5P-8P dans l'ordre de priorité Histoire, Géographie puis Sciences. Le groupe de travail propose que l'éducation à la citoyenneté soit intégrée de manière transversale dans les disciplines Géographie et Histoire. Par ailleurs, les experts des deux groupes relèvent l'importance d'intégrer, dans les nouveaux moyens d'enseignement, des activités favorisant l'éducation au développement durable.

Le cadre des travaux actuels

Afin de répondre aux demandes exprimées par les cantons romands dans les rapports d'experts, d'autres groupes ont débuté leurs travaux. Le groupe *Adaptation du classeur Connaissance de l'environnement 1P-3P* revisite les fiches du moyen d'enseignement en tenant compte des contenus du PER; de nouvelles activités devront être créées pour les deux premières années de la scolarité. Le groupe *Choix des moyens d'enseignement Géographie 5P-8P* est chargé de proposer des nouvelles ressources romandes dans cette discipline; les propositions doivent, si possible, s'opérer dans le cadre du marché de l'édition avec la possibilité d'entreprendre, le cas échéant, un certain nombre de modifications. Et pour terminer, le groupe *Choix des moyens d'enseignement Histoire 5P-8P* réalise un travail identique au groupe *Géographie*.



¹ Les années citées dans cet article reprennent la dénomination HarmoS (1P-8P HarmoS correspondent aux 2 années enfantines et aux classes de 1re à 6e années actuelles).

² HarmoS rend obligatoire les deux années d'école infantine et remplace leur dénomination par 1P-2P.

a) *La prise en compte de la version actuelle du Plan d'études romand*

L'ensemble des travaux actuels prennent en compte le Plan d'études romand, alors même que celui-ci n'est pas encore rédigé de manière tout à fait définitive. Une première version du PER a été déposée en 2007 et a fait l'objet d'une consultation dans les cantons romands entre septembre et novembre 2008. Si l'acceptation générale des divers aspects des propositions a été favorable, de nombreuses remarques ou demandes de modifications ont été formulées, et ceci dans tous les domaines. L'intérêt et la pertinence de celles-ci ont incité les chefs de département à repousser d'une année l'introduction du PER dans les classes (de la rentrée scolaire 2010 à celle de 2011) et à accepter que certaines modifications soient prises en compte. Ce travail sera réalisé de septembre à décembre 2009. Un premier répertoire des demandes a montré que les disciplines Géographie et Sciences du 1^{er} et 2^e cycle (1P-4P et 5P-8P) n'allaient pas subir de changements importants. C'est sur la base de ces informations que la création des groupes d'experts actuels a été prise.

Par contre, les remarques en Sciences (2^e et 3^e cycle) ainsi qu'en Géographie et Histoire 9S-11S (3^e cycle) sont plus conséquentes et demanderont des modifications plus importantes. Les groupes d'experts chargés du choix des moyens dans ces disciplines et dans ces années devront dès lors attendre que les travaux d'aménagement du PER soient terminés pour être constitués. Les travaux pour le 3^e cycle devront également attendre l'analyse des besoins dans les cantons romands, effectuée actuellement par la Commission d'évaluation (COMÉVAL) de la CIIP.

b) *Les critères d'évaluation des ressources*

L'adaptation du classeur *Connaissance de l'environnement 1P-3P* ainsi que l'analyse des moyens d'enseignement existant sur le marché de l'édition sont entrepris sur la base d'une grille d'évaluation. Outre des indications sur le moyen d'enseignement (titre, éditeur, provenance géographique, etc.), le type de celui-ci (ouvrage, brochure, CD-Rom, DVD-Rom, etc) et le concept éditorial, la grille, rédigée sur la

base du Plan d'études romand et des rapports précédant l'ouverture des chantiers, comporte 6 rubriques. Les trois premières concernent la cohérence de la ressource analysée avec les visées et les intentions du PER (acquisition de savoirs et de repères, questionnement sur les relations, développement de l'éducation citoyenne, intégration de la Formation générale), la cohérence avec les progressions des apprentissages et les attentes fondamentales (thèmes, questionnement, contenus d'apprentissages par cycle ou demi-cycle, apprentissages interdisciplinaires) et la cohérence avec les démarches de travail (questionnement, observation, expérimentation, comparaison). Les deux rubriques suivantes concernent l'accessibilité de la ressource, d'une part, pour les élèves et, d'autre part, pour les enseignants. Les deux dernières rubriques abordent l'évaluation des apprentissages (indications d'évaluations intégrées, autoévaluation des apprentissages, etc.) et le contexte extérieur (grilles horaires des cantons et conditions cadre matérielles et organisationnelles).

La grille d'évaluation permet au groupe de travail de définir si la ressource analysée est à proposer telle quelle aux cantons romands, à proposer sous réserve de modifications ou à ne pas proposer.

c) *Des moyens d'enseignement au sens large*

Les moyens d'enseignement ne se limitent plus à des ouvrages traditionnels. Cette dénomination est souvent remplacée ou complétée par celle de ressources didactiques et concernent aussi bien des manuels, que des lignes directrices ou des recommandations à l'intention des enseignants, des fiches de travail pour les élèves, des ressources informatiques ou des supports audiovisuels. Le souhait de créer un site sur lequel prendrait place le Plan d'études romand ouvre la possibilité d'envisager des ressources accessibles en ligne. Les différents groupes actuels prennent en compte une définition des moyens d'enseignement au sens large et restent attentifs aux nouvelles possibilités offertes, notamment au travers de l'utilisation des MITIC en classe.

Les délais des travaux

Les travaux des premiers groupes d'experts chargés du choix des moyens d'enseignement viennent donc de débuter. D'autres devraient commencer leurs travaux début 2010. L'objectif de chacun d'entre eux est de parvenir à proposer des moyens d'enseignement et des ressources didactiques

en Géographie, Histoire puis en Sciences pour l'enseignant et pour les élèves d'ici à la rentrée scolaire 2011. L'introduction du PER, prévue cette même année, bénéficierait ainsi d'un matériel adapté pour l'ensemble des cantons romands.